



Fonds canadien de la
radio communautaire
Community Radio
Fund of Canada

FORMULAIRE DE FACTURATION

Contributions annuelles au Fonds canadien de la radio communautaire

Veillez soumettre le formulaire complété ainsi que toute question ou commentaire à :

Fonds canadien de la radio communautaire
a/s: Amély Friolet-O'Neil, Directrice générale
130 rue Albert, Suite 606
Ottawa, ON K1P 5G4
Courriel : amely@crfc-fcrc.ca

Information générale

Nom légal de votre organisation :

Personne responsable du paiement ou de la facturation :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel:

Information relative à la facturation

Indicatif d'appel	Politique réglementaire de radiodiffusion	Montant
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	

*Veillez indiquer le numéro de référence de la décision

*Veillez indiquer le numéro de référence de la décision

*Veillez indiquer le numéro de référence de la décision



Indicatif d'appel	Politique réglementaire de radiodiffusion	Montant
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	
	<input type="checkbox"/> CRTC 2010-499 re: Contributions annuelles <input type="checkbox"/> Avantages tangibles re: CRTC *	
	*Veuillez indiquer le numéro de référence de la décision	

Paiement

Le FCRC reconnaît que, selon le Règlement sur la radio, vous n'avez pas besoin de faire ce paiement avant la fin de l'année de radiodiffusion, et que ce paiement n'a pas nous être versé avant le 31 août. Ceci étant dit, puisque l'exercice financier est le même que l'année de radiodiffusion, nous vous demandons de nous faire parvenir votre paiement le vendredi 30 août 2019 afin que cette entrée de fonds puisse figurer dans notre vérification financière annuelle.